



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ANPE

Question écrite n° 11367

Texte de la question

M. Gérard Saumade attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'insuffisance de la dotation en effectifs de certaines agences locales pour l'emploi et sur ses conséquences pour les personnels, les demandeurs d'emploi et le fonctionnement du service public. C'est ainsi par exemple que le ratio national fait apparaître une moyenne de un agent pour 278 demandeurs d'emploi dans les ANPE alors qu'il est de un agent pour 474 demandeurs d'emploi en Languedoc-Roussillon, une des régions les plus touchées par le chômage. L'allongement considérable des délais d'attente, qui suscite un très grand mécontentement des usagers est encore aggravé par l'ouverture en continu des agences qui ponctionne des agents aux heures de pleine affluence du public pour assurer la couverture du créneau horaire du déjeuner, à faible affluence. En raison de la demande croissante, la prise en compte des demandes des usagers, en particulier des publics les plus fragilisés est devenue problématique. Par ailleurs, les services de conseils et d'information, la prospection et le suivi des entreprises sont insuffisamment assurés. Un réajustement basé sur le principe d'une répartition plus équilibrée des effectifs sur l'ensemble du territoire permettrait de remédier à cette inégalité de traitement par le service public et d'améliorer la lutte contre le chômage. Il lui demande si cette mesure est envisagée pour l'avenir.

Texte de la réponse

L'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité a été appelée sur la situation des effectifs affectés à l'ANPE dans la région Languedoc-Roussillon. Les difficultés propres à cette région, liées en particulier à l'importance du taux de chômage, n'ont pas échappé au directeur général de l'ANPE. C'est pourquoi, l'affectation des emplois budgétaires supplémentaires financés par l'Etat en 1998 a été précédée d'un examen approfondi de la situation de chacune des régions. Cette étude s'est fondée sur une série d'indicateurs tenant compte à la fois des taux de charge et des résultats produits. Parmi ces paramètres, on trouve notamment les offres d'emploi enregistrées et satisfaites mais bien évidemment le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (catégories 1-2-3-6-7 et 8). Ainsi cinq régions (parmi lesquelles le Languedoc-Roussillon) ont pu être renforcées globalement à hauteur de 63 postes relevant de la dotation de l'Etat pour 1998. Pour sa part, la région Languedoc-Roussillon recueille 26 % de ces postes - soit 18 agents supplémentaires - ce qui par rapport à la ressource disponible représente un effort important. L'ANPE a progressivement transféré l'inscription administrative des demandeurs d'emploi aux antennes de l'ASSEDIC. Concernant près de 750 points d'implantation, ce processus est aujourd'hui achevé. Dégagée de ces contingences administratives, l'ANPE peut transformer le premier entretien avec des demandeurs d'emploi en véritable bilan professionnel conclu par un diagnostic, et si possible une proposition d'emploi ou de formation. D'autre part, la ministre envisage, dès cette année, de conclure avec l'Agence un nouveau contrat de progrès qui devrait se traduire par l'attribution à l'établissement public de moyens supplémentaires afin de lui permettre de répondre aux exigences de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi de longue durée et des jeunes demandeurs d'emploi répondant aux objectifs du programme de prévention et de lutte contre les exclusions que le Gouvernement a décidé de lancer à partir de cette année.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Saumade](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11367

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1297

Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3428